




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2018-458**

**Séance publique du**

**9 novembre 2018**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la  
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du  
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20181109- lmc1144777-DE-1-1
Date de signature : 13/11/2018
Date de réception : mardi 13 novembre 2018
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

**OBJET : MARCHÉ A14-020 FOURNITURE DE CARTES POUR L'ACQUISITION DE CARBURANT, SERVICES ET PRODUITS DIVERS - AVENANT N°2 PORTANT PROLONGATION DE LA DUREE INITIALE DU MARCHÉ - DEMANDE D'AUTORISATION DE SIGNATURE**

Le 9 novembre 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 02/11/2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Sylvaine DI CARO, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Liliane PIERRON, Madame Abbassia BACHI à Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Jean BOULHOL à Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET à Madame Michele EINAUDI, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Brigitte DEVESA à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Charlotte BENON, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Reine MERGER, Monsieur Alexandre GALLESE à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Claude MAINA à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Christian ROLANDO à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Josyane SOLARI à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Michael ZAZOUN à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Coralie JAUSSAUD.  
Secrétaire : Karima ZERKANI-RAYNAL

Monsieur Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.





D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés  
Publics et Patrimoine Communal  
Direction Marchés Publics

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 9 NOVEMBRE 2018

**Nomenclature : 1.7**  
Actes spéciaux et divers

-----

**RAPPORTEUR** : Monsieur Maurice CHAZEAU

**Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**

**OBJET** : MARCHÉ A14-020 FOURNITURE DE CARTES POUR L'ACQUISITION DE CARBURANT, SERVICES ET PRODUITS DIVERS - AVENANT N°2 PORTANT PROLONGATION DE LA DURÉE INITIALE DU MARCHÉ - DEMANDE D'AUTORISATION DE SIGNATURE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence a conclu le marché A14-020 avec à la société TOTAL MARKETING FRANCE concernant la fourniture de cartes pour l'acquisition de carburants, services et produits divers.

Grâce à ce contrat, la Ville dispose de cartes accréditatives permettant au personnel et aux élus de la collectivité de s'approvisionner en carburant et de bénéficier du télépéage lors des déplacements automobiles rendus nécessaires afin de remplir leurs missions de service public.

Ce marché a été notifié le 30 juillet 2014. Il s'agit d'un marché à bons de commande, d'une durée initiale de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, renouvelable tacitement 3 fois 1 an. Compte tenu de cette durée, le marché doit s'achever au 31 décembre 2018. Ce marché a été conclu pour un montant maximum de 80 000 € HT par période, soit un montant total de 320 000 € HT toutes périodes de reconduction confondues.

A l'heure actuelle, les services de la Ville prépare la consultation nécessaire à la conclusion du nouveau marché public permettant de bénéficier de ces prestations pour la période comprise entre 2019 et 2022. Toutefois, pour que la Ville d'Aix-en-Provence puisse mener à bien cette procédure, sans que cela n'entraîne provisoirement un arrêt des prestations, pendant la période comprise entre la fin du marché A14-020 et la notification du nouveau

contrat, il est envisagé de prolonger d'1 mois la dernière période de reconduction du marché actuel.

Cette prolongation permettra à la Ville d'Aix-en-Provence d'assurer la transition entre les deux contrats, sans que ses utilisateurs ne soient pénalisés par un arrêt des commandes. Le montant maximum des commandes pour la période concernée ne change pas quant à lui.

Compte tenu de cette situation, un avenant est nécessaire pour prolonger d'1 mois la dernière période de reconduction du marché n°A14-020 conclu avec la société TOTAL MARKETING FRANCE, soit du 1er janvier 2019 au 31 janvier 2019, sans modification du montant maximum de commande par période.

Concernant ce contrat, un premier avenant avait été conclu le 23 octobre 2015, après autorisation de signature par délibération DL.2015-379 du Conseil Municipal du 28 septembre 2015, afin de transférer le contrat à la société TOTAL MARKETING FRANCE, filiale de la société mère TOTAL MARKETING SERVICES, co-contractant initial de la Ville pour ce marché.

En conséquence, mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'avenant portant prolongation de la durée initiale du marché (projet ci-joint en annexe)

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics et aux délégations de service public à signer l'avenant n°2 au marché n°A14-020 portant prolongation de la durée initiale du marché

DL.2018-458 - MARCHE A14-020 FOURNITURE DE CARTES POUR L'ACQUISITION DE CARBURANT, SERVICES ET PRODUITS DIVERS - AVENANT N°2 PORTANT PROLONGATION DE LA DUREE INITIALE DU MARCHE - DEMANDE D'AUTORISATION DE SIGNATURE -

Présents et représentés	: 53
Présents	: 36
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,  
Reine MERGER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



AIX en PROVENCE  
LA VILLE

DGAS Aménagement Urbain,  
Etudes Juridiques & Marchés Publics  
Direction des Marchés Publics  
DC

**FOURNITURE DE CARTES POUR L'ACQUISITION DE CARBURANT,  
SERVICES ET PRODUITS DIVERS**

MARCHE N° A14-020 NOTIFIÉ LE 30 JUILLET 2014  
AVEC TOTAL MARKETING FRANCE

AVENANT N°2  
PORTANT PROLONGATION DE LA DUREE INITIALE DU MARCHE

## **1 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHÉ INITIAL**

### **1.1 – Identification du marché**

Marché N° A14-020 : notifié le 30 juillet 2014 à la société TOTAL MARKETING SERVICES.

Objet et forme du marché : Marché à bons de commandes passé en Appel d'Offres Ouvert

Période	Valeur Maximum en € H.T.
<b>Période initiale : 1 an</b> Du 01/01/2015 jusqu'au 31/12/2015	80 000,00
<b>1<sup>ère</sup> période de reconduction : 1 an</b> Du 01/01/2016 jusqu'au 31/12/2016	80 000,00
<b>2<sup>ème</sup> période de reconduction : 1 an</b> Du 01/01/2017 jusqu'au 31/12/2017	80 000,00
<b>3<sup>ème</sup> période de reconduction : 1 an</b> Du 01/01/2018 jusqu'au 31/12/2018	80 000,00
<b>Total</b>	<b>320 000,00</b>

Durée du marché :

**La durée initiale du marché est fixée à 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2015.**

Le marché pourra être reconduit de façon tacite 3 fois pour une durée d' 1 an sans que sa durée totale ne puisse excéder le 31 décembre 2018.

### **1.2 – Identification des cocontractants initiaux**

Le marché ci-dessus a été conclu entre :

- D'une part, la Ville d'Aix-en-Provence représentée par Monsieur le Maire Adjoint délégué aux Marchés Publics, agissant en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur (DCM n° 2013-609 en date du 18 novembre 2013).
- D'autre part, la Société TOTAL MARKETING SERVICES représentée par Madame Claude MAUGUY, Responsable Clients Centralisés, numéro SIRET 542 034 921 16871 et domiciliée 24, Cours Michelet - La Défense 10 - 92069 LA DEFENSE CEDEX.

### **1.3 – Précédent avenant au contrat**

Après autorisation de signature par délibération DL.2015-379 du Conseil Municipal du 28 septembre 2015, conclusion de l'avenant n°1 portant transfert total du marché A14-020 à la filiale TOTAL MARKETING FRANCE, notifié le 23 octobre 2015.

## **2 – OBJET DE L'AVENANT N°2 :**

### **ARTICLE 1 : EXPOSE DES MOTIFS**

Le marché a été notifié le 30 juillet 2014 pour un début d'exécution à compter du 1er janvier 2015 avec tacite reconduction 3 fois 1 an. Ce marché a été conclu pour un montant maximum de 80 000 € HT par période, soit un montant total de 320 000 € HT toutes périodes de reconduction confondues.



Selon les conditions initiales du marché, la dernière période de reconduction a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et s'achèvera le 31 décembre 2018. Toutefois, pour que la Ville d'Aix-en-Provence puisse mener à bien la consultation des entreprises afin de procéder à la conclusion du nouveau marché public, sans que cela n'entraîne provisoirement un arrêt des prestations, pendant la période comprise entre la fin du marché A14-020 et la notification du nouveau contrat, il est envisagé de prolonger d'1 mois sa dernière période de reconduction.

Cette prolongation permettra à la Ville d'Aix-en-Provence d'assurer la transition entre les deux contrats, sans que ses utilisateurs ne soient pénalisés par un arrêt des commandes. Le montant maximum des commandes pour la période concernée ne change pas quant à lui.

## **ARTICLE 2 : MODIFICATION DE LA DUREE DU CONTRAT INITIAL**

Le présent avenant a pour objet de prolonger la dernière période de reconduction d'1 mois, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 janvier 2019, sans modification du montant maximum de commande par période.

Avec modification de la durée du marché n'entraîne donc aucune incidence financière.

### **L'article 3.1 de l'acte d'engagement du marché est modifié comme suit :**

La durée initiale du marché est fixée à 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Le marché pourra être reconduit de façon tacite 3 fois pour une durée d'1 an. Par voie d'avenant, la dernière période de reconduction est prolongée d'1 mois à l'issue du 31 décembre 2018. La durée totale du marché ne pourra excéder le 31 janvier 2019.

Dans tous les cas, la reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins 1 mois avant la fin de la durée de validité maximale du marché.

## **ARTICLE 3 : IDENTIFICATION DES PARTIES**

### **Le présent avenant est conclu entre :**

- **D'une part, la VILLE D'AIX-EN-PROVENCE** représentée par Monsieur Maurice CHAZEAU, Maire Adjoint délégué aux Marchés Publics, agissant en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, par délibération n°DL.2018-151 du 13 avril 2018.

- **Et d'autre part, la société TOTAL MARKETING FRANCE**, représentée par xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx, numéro SIRET 531 680 445 00024 et domiciliée 562 avenue du Parc de l'Île, 92000 NANTERRE.

## **ARTICLE 4 : PAIEMENT**

Les sommes dues par la ville d'Aix-en-Provence en règlement des prestations effectuées dans le cadre du contrat n°A14-020 seront versées, conformément à l'article 4 de l'acte d'engagement de marché à la société TOTAL MARKETING FRANCE, au crédit du compte ouvert auprès de la BNP PARIBAS sous le numéro IBAN FR76 3000 4013 2800 0105 5321 704 – BIC BNPAFRPPXXX.

## **ARTICLE 5 : PRISE D'EFFET DU PRESENT AVENANT**

Le présent avenant prendra effet à compter de sa date de notification au titulaire.

## **ARTICLE 6 : AUTRES CLAUSES**

Toutes les clauses du marché demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

### **SIGNATURES**

<p><b>Pour la société TOTAL MARKETING FRANCE</b> Nom et qualité du signataire</p>          <p>Fait à ....., Le (cachet de la société)</p>	<p><b>Pour la VILLE D'AIX-EN-PROVENCE</b> Le représentant du pouvoir adjudicateur, Nom et qualité du signataire</p> <p><b>Maurice CHAZEAU</b> <i>Maire-Adjoint</i> Délégué aux Marchés Publics et aux Délégations de Services Publics</p> <p>Fait à Aix-en-Provence, Le</p>
---	---